

NEOLIFE
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 3.447.560,30 euros
Siège social : 304 RN 6 – Bâtiment AVALON 2
69760 LIMONEST
753 030 790 R.C.S. LYON

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
Exercice clos le 31 décembre 2018

Chers Actionnaires,

En application des dispositions des articles L. 225-68 al. 6, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant les informations suivantes :

I – LISTE DES FONCTIONS

(C. com L. 225-37-4 1° , par renvoi L. 225-68 al. 6)

En application de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, il est fait mention de la liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice.

1. Conseil de Surveillance

↪ **Monsieur Patrick MARCHE**

<i>Fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Président et Membre du Conseil de Surveillance	NEOLIFE
Président Directeur Général	LTBM
Président	PM

↪ **Monsieur Vincent BAZI**

<i>Fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Administrateur	AIWM ANTEVENIO O2I MAKHEIA COGRA LTBM
Membre du Conseil de Surveillance	NEOLIFE BLUE LINEA TTI EFESO
Représentant permanent	NS

<i>Fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Président	FINANCIERE DU PORTELLEUX ACTIS CAPITAL WORLD PENSION COUNCIL FINANCIERE SAINT SIFFREIN ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INVESTISSEMENT

↳ **Monsieur Norbert FONTANEL**

<i>Fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Membre du Conseil de Surveillance	NEOLIFE
Président	FONTANEL FONTANEL MANAGEMENT FONTANEL IMMOBILIER
Gérant / Co-gérant	VICALOU COTE MONTS D'OR 06

↳ **Monsieur Michel MASSON**

<i>Fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Membre du Conseil de Surveillance	NEOLIFE
Directeur Général	LLING MUSIC
Directeur Général Délégué	FONCIERE DU LEMAN
Gérant	KID'S CORP

↳ **Société NOVALI, dont le représentant permanent est M. Serge MATHIEU**

<i>Fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Membre du Conseil de Surveillance	NEOLIFE BELAIR CAMP
Administrateur	LTBM SA AMPERE
Président	SOVITRAT 1 NOVAL EVENTS
Membre du Comité stratégique	AKCEO FINANCIERE DES CONFLUENCES

↳ **Monsieur Serge MATHIEU**

<i>Fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Représentant permanent de la société NOVALI	NEOLIFE
Président	NOVALI
Gérant	AIR COMMUNICATION, CONCEPT INTERNATIONAL, SEMAT, LES CARRES PEGASE, SCI BRIARD, SCI MICHELIER, SCI PLESSIS, SCI DU PARC, SCI FONCIERE CARRE D'OR
Directeur Général	PATIO LYON CONFLUENCE
Représentant permanent de la société NOVALI, Administrateur	LTBM

2. Directoire

↳ **Monsieur Patrick ANDRE**

<i>Fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Membre du Directoire	NEOLIFE

↳ **Monsieur Emmanuel GINON**

<i>Fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Membre du Directoire jusqu'au 25 juin 2018	NEOLIFE
Président	TECHLIFE HEGA SAS

↳ **Monsieur Sébastien MARIN-LALFECHE**

<i>Fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Membre du Directoire	NEOLIFE
Administrateur	LTBM
Président	ML DEVELOPPEMENT

↳ **Madame Florence MOULIN**

<i>Fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Président et Membre du Directoire	NEOLIFE

↳ **Monsieur Bernard VOISIN**

<i>Fonctions</i>	<i>Sociétés</i>
Membre du Directoire	NEOLIFE

**II – CONVENTIONS RELEVANT DE L’ARTICLE L 225-37-4 2° DU CODE DE
COMMERCE PAR RENVOI DE L. 225-68 AL. 6**

(C. com L. 225-37-4 2°, par renvoi L. 225-68 al. 6)

Il n'existe aucune convention relevant de l'article L. 225-37-4 2°, c'est-à-dire des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

III – TABLEAU SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

(C. com L. 225-37-4 3°, par renvoi L. 225-68 al. 6)

Conformément à l'article L. 225-100, est joint au présent rapport le tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital.

IV – OBSERVATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

(C. com. L 225-68 al.6)

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés et du rapport de gestion du groupe.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne les rapports de gestion du Directoire que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous pourriez juger utiles.

Le Conseil de Surveillance

ANNEXE 2

TABLEAUX DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Délégations de compétence	Date de l'AG N° de résolution	Durée et date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Montant résiduel
Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital	21 juin 2018 n°7	26 mois 21 août 2020	9 M€ en nominal 9 M€ en créances	Néant	0,54 M€ en nominal	8,46 M€ en nominal 9 M€ en créances
Délégation consentie au Directoire pour procéder, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-1 du code de commerce, à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice des salariés de la Société adhérents à un plan d'épargne entreprise	21 juin 2018 n°16	18 mois 21 décembre 2019	3% du montant du capital social	Néant	Néant	3% du montant du capital social
Délégation de compétence au Directoire à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission	21 juin 2018 n°17	26 mois 21 août 2020	-	Néant	Néant	-

et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.						
---	--	--	--	--	--	--